REVIPAC

FILIERE EMBALLAGE PAPIER CARTON

CC CANTON MIRIBEL ET PLATEAU
Madame TERRIER
1820 Grande Rue
BP 114
01700 MIRIBEL

Paris, le 27 août 2021

Réf : NP/SR
Objet : **Eléments de facturation pour le prix de reprise juillet 2021**

Madame la Présidente,

Afin d'améliorer les services offerts aux collectivités territoriales, REVIPAC (la filière emballage papier-carton) met en place le versement mensuel du prix de reprise à compter de l'entrée en vigueur du barème F.
En conséquence, vous trouverez, ci-joint, nos éléments de facturation pour la période de juillet 2021.
Cependant, votre collectivité territoriale a toute latitude, du fait des montants et de la charge de travail représentée par la gestion des titres de recettes, d'émettre ceux-ci selon la période qu'elle choisira (trimestriellement, semestriellement ou annuellement).

Toutefois, afin de pouvoir procéder au règlement de votre titre de paiement dans les meilleurs délais et éviter des erreurs, nous vous remercions :

1/ <u>D'intituler le titre de recettes obligatoirement de la manière suivante et à l'adresse indiquée :</u>

- Soit "Papeterie (indiquer le nom de votre papetier repreneur) chez Revipac"
- Soit "Revipac au nom et pour le compte de la papeterie (indiquer le nom de votre papetier repreneur)"

23 – 25 rue d'Aumale - 75009 PARIS

<u>2/ D'établir un titre par collectivité territoriale / sorte et papetier pour chaque élément de facturation envoyé</u>

Ces procédures n'ont pour seul objet que le traitement rapide et efficace du paiement vos titres et une optimisation de la gestion administrative et financière avec vos différents services concernés (trésorerie comprise).

A noter : La fusion des collectivités territoriales dans le cadre de la loi Notre et la simplification administrative voulue par les autorités ne doivent pas déboucher sur des contraintes administratives supplémentaires et donc des surcoûts.
Ainsi, nous vous remercions d'émettre 1 titre de recettes pour chaque élément de facturation envoyé et non pas un titre de recette par collectivité se regroupant.
Restant naturellement à votre disposition, nous vous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Stéphane ROUSSEL
Adjoint de Direction

REVIPAC

FILIERE EMBALLAGE PAPIER CARTON

PCNC - 5.03A dans le cadre du barème F

3334 LUCART SPA **1.887 T** **22.64 €**

69AK RHONE RECYCLAGE *1.887 T* *22.64 €*

Traçabilité	Réception	P. accepté	P. Moyen	Montant HT	Taux TVA	Montant Net à payer
	05/07/21	1.887 T	0.591 T	18.87 €	20.00%	22.64 €

Ordre et adresse d'envoi

LUCART SPA chez REVIPAC
23-25 rue d'Aumale - 75009 PARIS

Collectivité : *CL001044 CC CANTON MIRIBEL ET PLATEAU*
Période *: juillet 2021*
Sorte de reprise *: 5.03A*

Montant *: 22,64 €*

Coupon à découper et à joindre au titre de paiement

Total CC CANTON MIRIBEL ET PLATEAU **Net à payer** **22.64 €**

Récapitulatif tonnages :

Total Poids Accepté : 1,887 T

Pour mémoire :

Prix de reprise pour le 5.03A : 10.00 € la tonne

Important : Nous vous remercions de valider les tonnages figurant dans les présents éléments de facturation en les rapprochant avec les déclarations de vos centres de tri.
A défaut de retour de votre part dans le mois suivant les réceptions mentionnées dans les présents éléments de facturation, ceux-ci seront considérés comme validés par votre collectivité et ne pourront plus faire l'objet d'une quelconque régularisation.

23 - 25 rue d'Aumale - 75009 PARIS • Téléphone : 00 33 1 45 79 88 99 • Fax : 00 33 1 45 79 39 33
E-Mail : revipac@wanadoo.fr - Site extranet : www.revipac.com